



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz der EDK | Une conférence spécialisée de la CDIP |
Una conferenza specializzata della CDPE



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI



Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBFJ



Covid-19/3 – Information du 25 mars 2020

Nouveau : site Internet

La situation actuelle causée par le coronavirus a un impact considérable sur la formation professionnelle et soulève de nombreuses questions d'exécution. Les partenaires de la formation professionnelle se sont accordés sur une démarche commune à l'échelle nationale, sous la direction de l'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 ». Ils mettront l'accent principalement sur la formation professionnelle initiale.

L'organe de pilotage informera en continu les acteurs de la formation professionnelle des mesures et des décisions prises en commun à l'échelle nationale.

Toutes les informations sur le sujet sont disponibles sur la nouvelle rubrique du site.

[Informations complémentaires sur formationprofessionnelle2030.ch](https://formationprofessionnelle2030.ch)

L'organisation du projet est établie, les travaux sont en cours

Sous la direction de l'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 », les partenaires de la formation professionnelle ont mis en place un mode d'organisation des projets et constitué des groupes de travail. Ces derniers s'attachent spécifiquement à résoudre les défis concrets qui se posent dans le domaine de la formation professionnelle initiale. Les mesures sont mises en œuvre de façon concertée dans toute la Suisse.

formationprofessionnelle2030.ch : Organisation du projet

Procédures de qualification dans la formation professionnelle – les partenaires de la formation professionnelle élaborent une solution

La crise du coronavirus a également des répercussions sur les procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale (examens de fin d'apprentissage). Malgré cette crise et comme les années précédentes, les apprentis doivent pouvoir obtenir leur CFC ou leur AFP à la fin de leur formation. Il en va de même pour la maturité professionnelle. Les partenaires de la formation professionnelle s'emploient activement à définir une procédure coordonnée à l'échelle nationale qui soit adaptée à la situation actuelle. Le 19 mars 2020, ils se sont accordés sur une démarche commune.

formationprofessionnelle2030.ch : Informations complémentaires

Formation professionnelle supérieure – sous la conduite du SEFRI

Examens professionnels fédéraux et professionnels fédéraux supérieurs

Le SEFRI est à disposition pour répondre aux questions des organes responsables concernant les répercussions de la crise liée au coronavirus sur la planification et l'organisation d'examens fédéraux.

Écoles supérieures

La Confédération est compétente en matière de reconnaissance des filières de formation des écoles supérieures et pour l'approbation des plans d'études cadres. Le SEFRI est compétent pour les questions relatives à l'admissibilité de modifications d'une filière ou d'écarts par rapport à l'OCM ES et au plan d'études cadre correspondant. Si nécessaire, il assure la coordination avec les autres acteurs concernés (Ortra, cantons).

[Informations complémentaires du SEFRI](#)

Contacts

[Informations des partenaires de la formation professionnelle sur le coronavirus](#)

Interlocuteurs et informations complémentaires

- Les entreprises formatrices, les centres de cours interentreprises et les écoles professionnelles s'adressent comme auparavant à l'[office cantonal de la formation professionnelle](#).
- [Le SEFRI](#) est compétent pour les organes responsables des contenus des formations professionnelles initiales et des formations professionnelles supérieures. Les demandes liées à des besoins particuliers peuvent également être adressées aux organisations faïtières nationales.
- Les apprentis s'adressent à leur entreprise formatrice, à leur école ou à l'office de la formation professionnelle de leur canton

Organe de pilotage et groupes de travail

Les acteurs de la formation professionnelle sont priés de s'adresser aux représentants de leurs organisations respectives ou de leur canton.

Destinataires

- Cantons (offices de la formation professionnelle)
- Écoles professionnelles et écoles de métiers (par l'intermédiaire des cantons)
- Table Ronde Écoles professionnelles (par l'intermédiaire de la CSFP)
- Entreprises formatrices (par l'intermédiaire des cantons)
- Centres de cours interentreprises (par l'intermédiaire des cantons)
- Organes responsables de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure (par l'intermédiaire du SEFRI et des associations faïtières)
- Écoles supérieures (par l'intermédiaire du SEFRI de la Conférence ES)